





le 08 janvier 2023

SUD, de l'info en guise de bonne année!

EAP 2023 : L'EAP (Entretien Annuel Professionnel) est un élément important. N'hésitez pas à solliciter notre aide.

RJF 2023: Le choix de votre option RJF est à effectuer avant fin janvier (paiement intégral, récupération partielle ou récupération totale).

 ${\grave{A}}$ savoir : les RJF 2023 seront à poser avant le 31 décembre 2023 au lieu de janvier 2024.

<u>Pour rappel</u>: les salariés en CQP ont exactement le même choix d'options. Chaque salarié, quel que soit son statut, a le droit de choisir l'option lui étant la plus favorable pour son équilibre vie professionnelle / vie personnelle.



Épargne: Jusqu'au 31 janvier, n'oubliez pas vos reliquats: d'E21 - R22 (épargne CET), d'heures FCA (à poser) et de RJF (épargne sur CAFC au titre de 2023 ou à poser). Soyez également attentifs sur vos droits à congé/RTT sur PERSO! Les salariés bénéficiant de l'article 2.3 CAFC peuvent épargner jusqu'à 6 jours abondés à 100% en janvier.

Rachat de RTT : Nous rappelons qu'il est toujours possible en 2023 de se faire payer ses RTT. La demande est à effectuer via HR'BOX (allez dans : mes démarches - nouvelle demande - documents RH - demande de rachat de RTT).

Il serait autorisé de se faire racheter ¼ de son droit annuel à RTT sur le 1^{er} trimestre 2023.

N'hésitez pas activer votre accès à HR'BOX (la 1^{ère} connexion se fait via l'adresse mail Orano - vous pourrez ensuite vous connecter de l'externe via votre numéro de badge et votre mot de passe : https://orano.portail-rh.dsrhc.com/).

Les demandes d'avance sur salaire sont également à effectuer depuis HR'BOX (leur montant ne peut pas dépasser 50% de votre salaire net mensuel. Une seule demande d'acompte peut être réalisée par mois).

Article 2.3 CAFC: SUD a enfin obtenu que les 2*8 de T0 bénéficient de l'article 2.3 CAFC (3 à 8 jours supplémentaires de congé selon ancienneté au poste - possibilité d'épargne abondée à 100%).

La Direction nous a informé que les 2*8 de T4 bénéficiaient désormais aussi de ce droit.

Congés imposés : Lors du conflit RJF, mené par l'intersyndicale CGT/CFDT/SPAEN, la Direction avait imposé des jours de congé en janvier 2018 à l'ensemble des salariés.

SUD va donc interroger la Direction lors du prochain CSE, le 24 janvier, pour savoir pourquoi elle n'a toujours pas régularisé cette imposition jugée illégale **suite à une action judiciaire de FO.**

Pour SUD, qui venait tout juste de se créer à l'époque, la Direction doit communiquer à ce sujet en toute transparence.

Chèques-vacances: Il est possible d'échanger les chèques-vacances, avec un minimum de 30 €, arrivés en fin de validité le 31 décembre 2022 sur le site https://leguide.ancv.com/jusqu'au 31 mars 2023 (10 € de frais).

BGAS - partie n°1: SUD rappelle que sur le site du CSE de nombreuses informations sont disponibles, avec par exemple :

- Un outil de calcul permettant de connaître la participation CSE sur le séjour envisagé (Attention: la participation sur séjour ne se cumule pas avec l'épargne en chèques-vacances),
- La possibilité d'avant-séjour (permettant même de réaliser un échéancier de paiement),
- La réservation, par le BGAS, de nuitées (6 par famille / par an) en Appart'Hôtel (ADAGIO et CITADINES).
- Toutes les réductions des partenaires (consulter aussi le site SUD qui en propose également : ici).

Calendriers SUD: Les calendriers SUD 2023 HN, 2*8, 3*8, 5*8 et 24*72 sont disponibles et contiennent des informations utiles (congés spéciaux pour événements familiaux, primes, numéros utiles dont ceux du BGAS, email de la Billetterie Loisirs,...). N'hésitez pas à nous les demander.

Alternants: La Direction nous a précisé qu'elle comptait régulariser courant février les congés horaires postés des salariés ayant été en alternance en 2022 (en 2*8, 3*8 ou 5*8) et présents au 1^{er} janvier 2023.

SUD vous invite à nous contacter pour connaître vos droits à régularisation et à en faciliter le suivi. L'accès aux congés horaires postés pour les alternants est une victoire acquise fin 2022 par SUD.

SUD TENU DE PUBLIER (ENFIN) SES CALENDRIERS 2023



Intéressement 2^{ème} semestre : La réunion de suivi de l'intéressement du 2^{ème} semestre 2022 aura lieu le jeudi 26 janvier.

- L'objectif annuel de cisaillage de 922T a été atteint ce qui déclenche le rattrapage des 2%,
- Le nombre de CSD-V revient quant à lui à 266 au 2^{ème} semestre soit 0,69%,
- Le nombre d'ATA est de 4 au 2^{ème} semestre, **soit 0.75%** si 250 MIF Manutention ont été effectuées,
- L'objectif annuel de 20 GW d'économies d'énergie a dû être atteint et représenterait alors 0,5% (= 1% semestriel),
- SUD n'a pas de vision sur l'objectif de montée en compétences du fait des démissions en fin d'année.

Le montant de l'intéressement au 2ème semestre devrait être proche de celui touché au 1er semestre.

<u>Élections</u>: Les organisations syndicales sont invitées le 26 janvier 2023, pour la 3^{ème} fois, à négocier un protocole d'accord préélectoral. Seul SUD a signé les 2 premiers accords.

Pour rappel, le 1^{er} accord contenait 10 sièges collège 1 (ouvriers, employés et techniciens jusqu'au niveau 3.3), le 2nd accord déjà plus que 9 sièges collège 1. Le problème vient-il du fait qu'on ergote sur qui rentre sur le site à l'unité près ou sur le fait qu'il y ait trop de salariés collège 1 ? L'un comme l'autre, cela reste un déni de démocratie inacceptable.

Littérature: Un livre, codirigé par notre actuelle Directrice des Ressources Humaines et de la communication du Groupe, est sorti en octobre 2022 : « LA RENAISSANCE DU PHÉNIX NUCLÉAIRE Ou l'histoire d'AREVA à Orano... vue de l'intérieur ».

Un titre plein de nostalgie pour les salariés qui en subissent encore les conséquences aujourd'hui. SUD a dû en rater la publicité sur l'Intranet à moins que cela soit une question d'éthique...

BGAS - partie n°2: Les membres du CSE (hors bureau) apprennent en même temps que l'ensemble des salariés les changements liés aux jours ou horaires d'ouverture du BGAS. Ces décisions sont prises par le bureau du CSE. SUD avait demandé une réunion pour évoquer le règlement intérieur du CSE et son organisation, mais elle a été refusée.

Communication - partie n°1: Après s'être servi des alertes KEOLIS, la Direction utilise désormais DIGISPOSTE. Un salarié s'étant inscrit à ces notifications n'est-il pas en droit de n'avoir que des informations concernant les bus et sa paie ?

Communication - partie n°2 : Comme chaque année, la Direction réserve à la Presse, et non aux salariés, la primeur de ses objectifs annuels notamment en matière de recrutement. #dialoguesocial.

Réforme des retraites - projection conventionnelle :

L'ensemble des salariés attend les annonces du 10 janvier sur la réforme des retraites.

Plus que jamais <u>l'unité syndicale sera essentielle</u>. SUD favorisera tous les mouvements unitaires afin de lutter contre cette réforme.

Localement, la corrélation entre la réforme des retraites et la projection conventionnelle **doit impérativement être regardée et négociée** au périmètre de nos accords entreprise Orano Recyclage.

Comment la Direction d'Orano Recyclage va-t-elle pouvoir justifier le maintien d'une projection alors que les éléments seront cette fois incontestablement connus ?

La Direction d'Orano Recyclage sera-t-elle réactive envers les salariés dont elle apprendrait le 10 janvier qu'ils ont déjà réalisé une projection conventionnelle inutile ou suffisante ?

SUD, représentatif dans l'entreprise, attend ces négociations dans l'intérêt de tous les salariés !



Négociation CONVERGENCE : SUD a rédigé deux courriers de propositions dans le cadre de ces négociations. Nous diffusons toujours nos propositions car il serait malhonnête de n'en faire aucune pour ensuite s'attribuer des avancées.

Après avoir de nouveau échangé avec de nombreuses équipes, SUD va écrire son 3^{ème} et dernier courrier **afin que les** avancées que nous avons obtenues ne se limitent pas à :

- La prime polyvalence des ateliers non mutualisés,
- Un 4^{ème} palier intermédiaire,
- Une intégration de la prime polyvalence/expertise redescendue au niveau de l'adjoint-CDQ pour les ateliers non mutualisés,
- Un biseau amélioré pour les 2*8 ayant moins de 20 ans d'ancienneté dont le poste est supprimé,
- Des primes de responsabilités rehaussées de 23 € par rapport à la proposition initiale sur les ateliers mutualisés.

SUD rappelle que l'accord est à durée limitée et que rien ne permet de prédire qu'il continuera après le 1^{er} janvier 2027.

La maintenance, PSR, mais aussi les 2*8 5AHD et LABOS sont exclus des négociations au motif qu'ils ne sont soit pas liés à l'exploitation soit qu'ils ne font pas de nuit!

La Direction a refusé, malgré ses promesses dans les SDC qu'elle nomme désormais « quiproquos » :

- De s'engager sur un maintien de l'usage des RJF,
- Nos propositions faites en NAO et pendant CONVERGENCE visant à revaloriser la prime de poste 5*8 , y compris en refusant la proposition de l'augmenter avec l'ancienneté,
- Toute intégration dans le salaire ou dans le complément salaire posté pour les opérateurs/analystes,
- D'abaisser le seuil des premiers paliers sur la prime polyvalence pour tous les ateliers, alors qu'il est essentiel que l'accessibilité soit améliorée,
- De rehausser les montants des primes polyvalence, expertise et collective (la prime collective revient à 41€ bruts pour R1/T1 si tous leurs objectifs pendant 3 ans sont atteints).

SUD va réinsister sur tous les points sus-cités et également sur les parcours de carrière afin que chaque prise de fonction comporte un réel avantage et que l'historique des salariés soit pris en compte.

Nous allons demander que les cibles d'AE soient arrondies au nombre entier le plus proche et non au nombre entier supérieur.

SUD va proposer que la Direction intègre dans l'accord la possibilité pour les salariés n'ayant pas les 3 jours « DG3 » de les acquérir par palier d'ancienneté en poste (1 jour après 3 ans, 2 jours après 5 ans et le 3ème après 10 ans).

Un salarié 5*8 avec 10 ans d'ancienneté et n'ayant actuellement pas les jours « DG3 » aurait 3 jours en plus.

Ce geste serait un signal fort envoyé aux salariés 5*8 ayant le moins d'ancienneté et les salaires les plus faibles.



Adhérer à SUD⁽¹⁾: la bonne résolution 2023!

(1) <u>Démarche anonyme</u> - contactez-nous au 06.75.38.74.79 ou via sud.anc.lahague@gmail.com

Le prélèvement peut se faire en une ou plusieurs fois, à vous ☐ annuel : 1 × 102 € ☐ semestriel : 2 × 51 € Envoyer ce bulletin et un RIB par courrier au local SUD - bâtiment social, o	☐ trimestriel: 4 x 25,5 €	☐ mensuel : 12 x 8,50 €
Adresse :	Nom: Prénom:	
Téléphone :	Date de naissance :	
@mail:	Entreprise : Orano Recyclage	
Convention Collective : Métallurgie Parisienne	Régime de travail :	Equipe n°:
Activité : Recyclage	Profession :	Service :
Fait à , le/ Signature :		

Contactez-nous au 06.03.17.05.15 ou au 06.75.38.74.79 ou via sud.anc.lahague@gmail.com